

Le 24 février 2009

Avec un dispositif innovant d'aménagement de fin de carrière, **Alstom conclut un nouvel accord sur la gestion des emplois et des âges**

Alstom vient de signer avec trois organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC) un nouvel accord portant sur la gestion prévisionnelle des emplois et des âges. Applicable dans les entreprises françaises du groupe Alstom, cet accord, conclu pour une durée de trois ans, entend poursuivre et développer une démarche initiée dès l'année 2006.

L'accord s'attache tout d'abord à anticiper les évolutions des emplois et des compétences et à faire appel à l'ensemble des outils de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : la formation, la promotion interne, la mobilité interne et externe ainsi que les modalités récemment apparues telles que le droit individuel à la formation (DIF) ou le congé de mobilité.

Alstom met également en place à l'occasion de cet accord un dispositif innovant d'aménagement du temps de travail en fin de carrière. Celui-ci combine des modalités de réduction progressive d'activité (RPA) avec la liquidation du compte épargne temps (CET).

Le dispositif de RPA permet d'aménager le temps de travail au cours des deux années de carrière qui précèdent la liquidation de la retraite selon le principe suivant : 80% du temps de travail la première année et 50% la seconde.

La possibilité de liquider le compte épargne temps à l'issue de la période de réduction d'activité est ouverte à tous les salariés qui le souhaitent. Cela permet au salarié et à l'entreprise de préparer le départ à la retraite dans les meilleures conditions

Le dispositif est complété, pour les ouvriers, par une bonification de leur CET lorsqu'ils ont occupé un emploi pénible (soudeur, chaudronnier meuleur, peintre, grenailleur et travaux en poste de nuit).

Parmi les autres dispositions de l'accord, le tutorat, déjà mis en place dans l'accord de janvier 2006, sera développé et renforcé afin de faciliter les transferts de compétence vers les salariés récemment embauchés, notamment en apprentissage.

Alstom compte près de 15 000 personnes en France

Alstom emploie en France 14 700 salariés (effectif au 31 décembre 2008) réparties sur 17 sites. Par catégories, les ingénieurs et cadres en représentent près de la moitié (7000 personnes), les techniciens, agents de maîtrise et employés 4800, et les ouvriers près de 2800. Par secteurs, Alstom Transport compte environ 8400 salariés et Power 5500. Par régions, 5500 personnes travaillent en Ile-de-France, 5400 dans l'Est et le Nord, 1900 dans le Sud-Est et autant dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Contact Presse

Philippe Kasse, Stéphane Farhi (Corporate)

Tel +33 1 41 49 29 82 /33 08

philippe.kasse@chq.alstom.com , stephane.farhi@chq.alstom.com

Relations investisseurs

Emmanuelle Châtelain

Tel + 33 1 41 49 37 38

investor.relations@chq.alstom.com

Sites internet

www.alstom.com